

CHAUFFAGE PERFORMANT PAC

L'OFFRE POMPE À CHALEUR AIR/AIR

EDF et la CTC proposent une aide financière destinée à l'achat et la pose d'une pompe à chaleur Air/Air performante

L'OFFRE CHAUFFAGE PERFORMANT PAC AIR / AIR

L'habitation

Concerne l'**ACHAT ET LA POSE** d'une **pompe à chaleur Air/Air** dans un logement **existant** (de plus de 2 ans), pour les Résidences Principales et Secondaires.

L'installateur

L'installation doit être réalisée par un **PROFESSIONNEL CONVENTIONNÉ EDF** disposant soit d'une qualification **QUALIPAC**, soit d'une qualification **QUALIBAT 8321 Installations de pompes à chaleur aérothermiques**

LES CONDITIONS DE MATÉRIELS ET D'INSTALLATION

SCOP $\geq 3,9$

SCOP = Coefficient de Performance Saisonnier

Appareil certifié NF PAC ou Eurovent

ou label EHPA ou l'Éco-label Européen

Suppression des CONVECTEURS ÉLECTRIQUES

dans les pièces où sont installés les émetteurs

OU

Conservation de la CHAUDIÈRE Gaz/Fioul

comme appareil de chauffage principal

AIDE FINANCIÈRE*

Résidence **PRINCIPALE**

500 €

+ 50 € par split supplémentaire installé

Pour justifier la Résidence principale, joindre l'**AVIS D'IMPOSITION**

Résidence **SECONDAIRE**

100 €

Pour bénéficier de l'aide financière, faites réaliser vos travaux par un installateur partenaire Agir Plus d'EDF

Demandez un devis en ligne aux installateurs partenaires sur le site corse.edf.com

Vous pouvez également contacter nos conseillers au :

09 69 322 520 (Prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie)

*Sous condition de faire réaliser les travaux par une entreprise qualifiée QUALIPAC ou QUALIBAT 8321 Installations de pompes à chaleur aérothermiques.